



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 12 août 2022

Lutte contre les rodéos urbains – Intensification des opérations dans la Vienne

Les rodéos motorisés se déroulent non seulement au mépris de la loi, du code de la route et de la civilité mais également au détriment de la sécurité de ceux qui s'y livrent comme de tous les usagers de la voie publique.

Par ailleurs, ils engendrent des nuisances sonores qui dégradent la qualité de vie des riverains et constituent un trouble à la tranquillité publique.

Le ministre de l'Intérieur poursuit et intensifie la lutte contre ces comportements routiers dangereux : près de 10 000 contrôles seront conduits à l'échelle nationale sur le mois d'août.

Dans la Vienne, le phénomène est présent mais s'est réduit par une action régulière des forces de l'ordre pleinement mobilisées. Depuis le 1^{er} juin 2022, 45 opérations ont été menées par la gendarmerie et la police nationale. Elles ont conduit à :

- 5 interpellations ;
- 16 verbalisations ;
- 3 saisies.

À la demande de Monsieur le préfet, les opérations de lutte et prévention contre les rodéos urbains vont s'intensifier dans le département par des actions multiples et coordonnées : contrôles sur routes, identification des lieux de stockage des véhicules motorisés, actions de sensibilisation auprès des conducteurs.

La loi du 3 août 2018 « renforçant la lutte contre les rodéos motorisés » expose les contrevenants à une peine d'emprisonnement d'un an, couplée à une amende de 15 000 euros et à la confiscation immédiate du véhicule.

En cas de circonstances aggravantes (infraction en groupe, conduite sans permis, consommation d'alcool ou de stupéfiants), la sanction peut aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement, et 45 000 euros d'amende, voire 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende en cas de cumuls d'infractions.

Monsieur le préfet appelle à la participation de tous les citoyens en signalant les pratiques dangereuses telles que les rodéos urbains au 17 ou sur moncommisariat.fr.

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la communication
interministérielle**

Mél anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand

86000 Poitiers